

**Appel à manifestation d'intérêt - Projets d'investissement dans la production, le reconditionnement et/ou le recyclage des batteries ou cellules de batteries destinées au stockage d'énergie ou encore de la réutilisation/recyclage des sous-produits issus de la production de batteries destinées au stockage d'énergie pour des applications stationnaires et/ou mobiles. Tous les projets de production, de reconditionnement et/ou de recyclage de batteries électrochimiques sont visés mais l'emphase sera mise sur des technologies destinées aux applications du futur (notamment voitures électriques, stockage des énergies intermittentes)**

## VADE-MECUM DU PORTEUR DE PROJET

### Contexte

Dans le cadre du Plan de Relance de Wallonie et de son axe stratégique d'appels à projets, à la demande du Gouvernement wallon, Wallonie Entreprendre, en collaboration Cluster Tweed, le Pôle de compétitivité MecaTech et Reverse Metallurgy, lance son 4<sup>ème</sup> appel à projets sur la thématique suivante :

**« la production, le reconditionnement et/ou le recyclage des batteries ou cellules de batteries destinées au stockage d'énergie ou encore de la réutilisation/recyclage des sous-produits issus de la production de batteries destinées au stockage d'énergie pour des applications stationnaires et/ou mobiles ».**

En effet, le marché du stockage d'énergie devrait suivre une très forte croissance dans les 10 prochaines années dû à l'émergence des véhicules électriques et des énergies renouvelables, celles-ci étant décentralisées et intermittentes, entraînant un besoin important de moyens de stockage et d'équilibrage du réseau via des batteries stationnaires. De plus, les ressources en matériaux neufs (Lithium, Cobalt,...) représentent le plus grand frein à cette croissance annoncée, rendant majeures les activités de recyclage et de réutilisation des batteries, cellules de batteries ou sous-produits de fabrication.

En lien avec l'objectif de réduction des GES auxquels la Wallonie s'est engagée, cette thématique s'inscrit notamment dans le déploiement de sa stratégie relative à l'économie circulaire, « Circular Wallonia<sup>1</sup> », et dans sa Stratégie de Spécialisation Intelligente<sup>2</sup>. Elle est également cohérente avec les impulsions européennes (nouvelle réglementation pour la fabrication de batteries durable et plus circulaire<sup>3</sup>, révision des aides d'Etats<sup>45</sup>,...) dont l'Alliance Batterie (EBA250<sup>6</sup>), composée de 800 acteurs du secteur, qui a pour objectif d'implémenter un programme de développement industriel dans la filière batterie de l'extraction minière au recyclage.

<sup>1</sup> Circular Wallonia : <https://economiecirculaire.wallonie.be/sites/default/files/2021-02/Flyer%20Circular%20Wallonia.pdf> (synthèse)

<sup>2</sup> Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Wallonie 2021-2027 : [https://economie.wallonie.be/sites/default/files/Strat%C3%A9gie%20de%20Sp%C3%A9cialisation%20intelligente%20de%20la%20Wallonie%202021-2027%20%28S3%29%20-%20Mars%202021\\_.pdf](https://economie.wallonie.be/sites/default/files/Strat%C3%A9gie%20de%20Sp%C3%A9cialisation%20intelligente%20de%20la%20Wallonie%202021-2027%20%28S3%29%20-%20Mars%202021_.pdf)

<sup>3</sup> [L'UE adopte une nouvelle législation sur des batteries plus durables et plus circulaires \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_23_1523)

<sup>4</sup> Net Zero Industry Act : [Net Zero Industry Act \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_23_1523)

<sup>5</sup> Modification RGEC : [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP\\_23\\_1523](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_23_1523)

<sup>6</sup> [Building a European battery industry - European Battery Alliance \(eba250.com\)](https://eba250.com)

## Types de projets recherchés

L'appel à projets de Wallonie Entreprendre vise à favoriser l'émergence d'installations industrielles de **production**, de **reconditionnement** et/ou de **recyclage** des **batteries** ou cellules de batteries ou encore de la réutilisation/recyclage des sous-produits issus de la production de batteries destinées au **stockage d'énergie** pour des applications stationnaires et/ou mobiles. Il convient de préciser que les projets qui concernent une **partie de la chaîne de valeur** liée aux opérations décrites ci-dessus sont éligibles sous réserve que soit garantie la finalisation de la chaîne de production de batteries et/ou de recyclage de celles-ci.

L'objectif est d'implémenter des **installations industrielles** en Wallonie, et donc de participer au **financement d'actifs corporels**, qui contribueront à renforcer la création de la valeur ajoutée et d'emplois en Wallonie. L'ambition est également de provoquer une accélération de l'exécution de certains projets qui seraient jugés non prioritaires par les industriels.

La dynamique de l'appel à manifestation d'intérêt ne vise pas à financer des projets de recherche et développement à proprement parlé même, si les projets retenus peuvent se combiner avec d'autres aides à la recherche disponibles en Région wallonne. Les porteurs de projet qui le souhaitent peuvent annexer une feuille de route recherche et développement à leur projet. Ce faisant ils bénéficieront alors d'un accompagnement pour faciliter leurs financements et démarches diverses dans leur actions de R&D. Néanmoins, il s'agit de financer des **projets mûrs, tout en étant innovants voire disruptifs**, qui ne présentent pas un risque technologique majeur et qui sont propices à l'émergence de certains maillons manquants des chaînes de valeur sur de nouveaux marchés ou secteurs porteurs.

La croissance rapide de la **mobilité électrique, en ce compris les deux roues**, engendre un créneau pour le secteur de la réutilisation de batteries. Le soutien pour la mise en place de partenariats producteur-recycleur pourrait à ce titre s'envisager dans le cadre de l'appel à projets. En effet, un fort potentiel est identifié pour la réutilisation des batteries actuelles dans des **modules stationnaires** pour le stockage<sup>7</sup>.

Un autre aspect crucial pour le secteur concerné et pour gérer au mieux tant le futur que le passé, est la présence de batteries lithium-ion ou d'anciennes batteries au plomb dans les flux de déchets métalliques et DEEE. La **gestion de ces déchets** n'est actuellement pas très avancée. L'appel à projet pourrait également soutenir des projets permettant le développement des filières concernées (tri à la source, écodesign, technologies de scanning pour détecter ces batteries en centre de tri & regroupement ou en zone de prétraitement).

Outre ces exemples concrets, il sera important de ne pas exclure certaines industries potentielles liées aux batteries mais aussi à viser les bonnes technologies pour une approche long terme.

---

<sup>7</sup> Une étude de Green Impact commandée par le Ministre Georges Gilkinet confirme que le potentiel est énorme dans le domaine du recyclage des batteries et que la Belgique y a un grand rôle à jouer. ["Il y a un potentiel énorme dans le recyclage des batteries" | L'Echo \(lecho.be\)](#)

A cette fin,

- Il sera, entre autres possible pour les projets locaux ou internationaux de recherche prêts dès à présent à l'industrialisation rentable, tels que, par exemple, d'éventuels projets de reverse metallurgy ou d'autres projets issus des pôles comme MecaTech, de s'inscrire dans un tel appel à manifestation d'intérêt ;
- L'appel à manifestation d'intérêt veillera à ce que les projets soutenus aient une taille critique suffisante ;
- Les aspects de sécurité, efficacité énergétique et de circularité (recyclage, utilisation prolongée) ne seront pas oubliés comme déjà mentionné ci-dessus pour la circularité.

### **Agenda, parcours du projet et processus de sélection**

#### ***15 juin 2023 : date limite pour rentrer vos lettres d'intention (LOI)***

Il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt. La première étape consiste donc à manifester officiellement cet intérêt au moyen d'une lettre d'intention dont le modèle est téléchargeable sur le site de Wallonie Entreprendre [www.wallonie-entreprendre.be/participez-a-lappel-a-projet-de-production-reconditionnement-et-ou-de-recyclage-de-batteries-electrochimiques-et-beneficiez-dun-financement](http://www.wallonie-entreprendre.be/participez-a-lappel-a-projet-de-production-reconditionnement-et-ou-de-recyclage-de-batteries-electrochimiques-et-beneficiez-dun-financement). Cette lettre d'intention contiendra une première description du projet et des besoins financiers associés.

#### ***7 juillet 2023 : première sélection des projets sur base des LOI***

- Afin d'opérer une pré-sélection parmi les candidatures proposées, un jury est constitué. Il doit veiller à la meilleure adéquation possible entre les candidatures déposées et les objectifs poursuivis par l'appel en « challengeant » les avant-projets déposés ;
- La pré-sélection s'effectuera sur base d'une analyse de votre lettre d'intention mais aussi à partir d'une session durant laquelle les porteurs auront l'occasion de présenter le projet au jury qui pourra lui-même poser les questions idoines ;
- Les membres du jury avec voix délibérative sera notamment composé comme suit :
  - o Un représentant du programme Reverse Metallurgy ;
  - o Un représentant du pôle de compétitivité MecaTech ;
  - o Un représentant du cluster Tweed ;
  - o Deux représentants de Wallonie Entreprendre (1 de la BU Transition énergétique et circulaire, 1 de la BU Politique industrielle) ;
  - o Un expert financier ;
  - o Au moins un expert du secteur des batteries.

#### ***25 septembre 2023 : date limite pour rentrer vos avant-projets***

- La phase « avant-projet » est accessible uniquement aux projets présélectionnés.
- Cette phase consiste à approfondir la vision des avant-projets :
  - o En fournissant des informations plus détaillées ;
  - o En tenant compte des recommandations du jury.
- Le dossier d'avant-projet complet sera analysé par le jury (stratégie, réalisme du projet, business plan, partenariats, structuration financière, création de valeur, planning de mise en œuvre, adéquation avec les besoins présents et futurs du marché, etc.) ;

**13 octobre 2023 : sélection des avant-projets par le jury**

- La sélection se fera par le jury sur base du formulaire d'avant-projet (disponible prochainement sur ce site). Si nécessaire, une seconde session de présentation de l'avant-projet au jury sera organisée ;

**10 novembre 2023 : validation des sélections par le Gouvernement wallon**

- La proposition de liste finale est envoyée au Gouvernement wallon et au Conseil d'administration de Wallonie Entreprendre qui valident ou non le choix du jury.

Une fois le choix validé, chacun des projets suivra les modalités d'intervention et de décision classiques de Wallonie Entreprendre.

Cette phase aura pour objectif de finaliser les contours du projet :

- Business plan complet ;
- Partenariat éventuel finalisé ;
- Modalités d'interventions adaptées à chacun des projets ;
- Conventionnement.

Enfin, il sera mis en place une Taskforce regroupant des représentants des acteurs institutionnels concernés (administrations, cabinets, etc.) pour accompagner et aider au mieux les entreprises concernées et si possible accélérer l'identification des sites d'exploitation nécessaires (terrains, bâtiments), l'obtention des permis uniques et autres autorisations administratives ainsi que des aides à l'investissement.

**Critères d'éligibilité :**

Pour être recevable, un projet doit :

- Etre en lien avec le scope de l'appel à projets, et plus particulièrement avec le type de projets recherchés.
- Etre porté par un ou plusieurs industriels, belge(s) ou international(aux), ayant une expérience sectorielle avérée.
- Démontrer un lien avec le marché national et/ou international du secteur ;
- Démontrer sa capacité à répondre de façon rentable à la demande actuelle mais aussi futur du marché qu'il vise ;
- La société proposant le projet ne peut être en perte financière<sup>8</sup>;
- Les formulaires doivent avoir été rentrés complets dans les délais définis ;
- Impliquer la construction d'une unité industrielle en Wallonie.

---

<sup>8</sup> Une entreprise pour laquelle :

a) sauf à pouvoir justifier des perspectives de reconstruction future ou un caractère historique révolu, plus de la moitié des fonds propres, tels qu'ils sont inscrits dans les comptes de la société, a disparu en raison des pertes accumulées, ou

b) depuis les deux exercices précédents :

- o le ratio dettes/capitaux propres de l'entreprise est supérieur à 7,5 et
- o le ratio de couverture des intérêts de l'entreprise, calculé sur la base de l'EBITDA est inférieur à 1,0.

### Critères d'appréciation

Les critères d'appréciation généraux suivants seront pris en compte

- Présentation générale du projet : appréciation qualitative des informations, structurées et claires, permettant de dégager une compréhension globale du projet et de sa raison d'être, motivation d'investissement en Région wallonne ;
- Stratégie du projet : le business model permet d'assurer une rentabilité tout en tenant compte de l'évolution du marché, le projet est « proche du marché » (maturité technologique) et capable de s'adapter à son évolution, il permet une valorisation rapide, il démontre une capacité à atteindre le marché ;
- Réalisme du projet : lien avec le marché, adéquation entre le projet et les ressources sollicitées, crédibilité des objectifs poursuivis et de la proposition, crédibilité du partenariat éventuel, faire état d'une assise financière suffisante permettant au(x) candidat(s) d'assurer sa/leur quote-part privée dans le projet ;
- Crédibilité financière du projet : financement prévisionnel présentant un équilibre entre ressources privées et publiques, solidité financière du/des porteurs de projet, business plan réaliste et hypothèses claires ;
- Création de valeur ajoutée en Région wallonne (directe et indirecte). A ce sujet, la cellule Monitoring & Strategies de Wallonie Entreprendre (cellule de veille stratégique et d'anticipation) sera sollicitée afin de procéder à une évaluation de l'impact économique des projets sur le tissu wallon en n'oubliant pas ses effets indirects (comme la continuité de la chaîne de valeur).
- Adéquation du projet avec les objectifs d'accélération de la transition énergétique et/ou de tendre vers une économie circulaire et neutre en carbone.

Chaque critère de sélection a une pondération équivalente dans le score des projets analysés.

Seuls les projets ayant atteint une note supérieure à 50 % seront retenus.

### Financement

- Le présent appel à manifestation d'intérêt permettra de consacrer un budget d'investissement public d'au moins 50 M€ dans le secteur industriel des batteries qui pourra évoluer en fonction de la qualité des projets sélectionnés.
- Les modalités et conditions d'intervention, de même que le type de financement (capital et/ou prêts sous formes diverses) seront différentes pour chaque projet, tenant compte des demandes des porteurs, des besoins des projets.
- A concurrence de maximum 1 euro public pour 1 euro privé
- Prise de risques plus importante et/ou Investissements avec temps de retour sur investissement plus long acceptés
- Le financement est destiné principalement à des investissements corporels (CAPEX) ainsi qu'éventuellement aux besoins de fonds roulement des nouvelles entités.
- L'investissement de Wallonie Entreprendre peut se combiner avec d'autres financements publics de diverses natures (subsidés pour investissements corporels, subside pour R&D – programme dédié de types Win2Wal, Coopilot, etc. ou aides classiques -, autres investisseurs publics, etc.).
- Les interventions financières au départ de Wallonie Entreprendre seront réalisées en conformité avec la réglementation en matière d'aides d'Etat.

**Coordonnées et personnes de contacts**

Toute demande d'information ou formulaires complétés sont à adresser à [appelprojets@wallonie-entreprendre.be](mailto:appelprojets@wallonie-entreprendre.be)